

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 628 Subvention (8.500 euros) et convention avec la compagnie A Force de Rêver (14e).

**M. Bruno JULLIARD, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, et
Mme Pauline VERON, rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la compagnie A Force de Rêver (14^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission, Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la compagnie A Force de Rêver, BARJINI - 3, Villa Brune 75014 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.500 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à la compagnie A Force de Rêver 12025 ; 2016_03567 ; 2016_03571 ; 2016_03572.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle 2016-2018 relative à l'attribution d'une subvention à l'association A force de rêver, dont le texte est joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 8.500 euros, est ainsi répartie :

-4.500 euros sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture. 2016_03567.

-2.000 euros sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville nature 6574, rubrique 020, ligne VF15001 : Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers. 2016-03571.

-2.000 euros sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre des affaires scolaires. 2016_03572.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO